Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°02-04-2026/ 01 :

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISRATION

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

A 17 Heures 00

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 02-04-2026/01
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 16 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°02-04-2026/01 :

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étaient présents :
Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent
Membres nommés :

- *Monsieur Alain DIDELOT ;*
- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY*

NOTA : La Présidente certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 27 AVR 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 12
Présents : 12
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
CCAS
Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N° 02-04-2026/01 : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente rappelle au Conseil d'administration les dispositions de l'articles L.123-6 et R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, selon lesquelles :
« Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.
Le conseil d'administration comprend, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal appartenant aux catégories prévues par la loi.
Le conseil d'administration élit en son sein un vice-président. ».

Par délibération N°DGS/26/06 en date du 28 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé le nombre des administrateurs au nombre de douze (12) membres, et par délibération N°DGS/26/07 les membres suivants ont été élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie GRONDIN DAFREVILLE ;*
- *Monsieur Daniel CONVERT ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Roselyne VALLIAME CALY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE ;*

Par arrêté n° **DVM/DAG/2026/0430**, en date **15 avril 2026**, ont été nommés les membres suivants, représentant les organismes et associations habilités :

Au titre des association de retraités et personnes âgées :
- *Association ORIAPA : Monsieur Alain DIDELOT ;*
- *Association Eclats de joie : Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*

Au titre des associations de personnes en situation de handicap :
- *Association Enfants autistes 974 le nouvel écolier : Monsieur Jules BON ;*

Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :
- ***Association pour le Développement de l'Espérance (ADE)** : Madame Erika FOUMENAIGUE et Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY*

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

La Présidente constate que l'ensemble des membres élus et nommés ont été régulièrement désignés conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil d'administration du CCAS de Sainte Marie est officiellement installé à compter de la présente séance.

DELIBERE :

Article 1 : Acter l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Marie, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Article 2 : Prendre acte de la composition du Conseil d'administration, telle que rappelée ci-dessus.

Article 3 : Le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération prend effet à compter de sa date d'adoption.

Article 5 : La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet, pour l'exercice du contrôle de légalité, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Notifiée à la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Affichée au siège du CCAS, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 6 - Autorisation d'exécution

Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont invités à délibérer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_01-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

**
*

Décision du Conseil d'Administration :

Après avoir entendu la présentation des différents membres du Conseil d'administration, les membres adoptent à l'unanimité les décisions suivantes :

Article 1 – Installation du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration acte son installation, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Article 2 – Composition du Conseil d'Administration
Prendre acte de la composition du Conseil d'administration, telle qu'elle est exposée ci-dessus.

Article 3 – Exécution
Le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – Entrée en vigueur
La présente délibération prend effet à compter de sa date d'adoption.

Article 5 - Formalités de transmission et de publicité
La présente délibération sera **:**

- Transmise à Monsieur le Préfet, pour l'exercice du contrôle de légalité, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Notifiée à la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Affichée au siège du CCAS, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 6 - Autorisation d'exécution
Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE